

ENTENTE CANADA-MANITOBA SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL (EMT) RAPPORT PUBLIC ANNUEL - 2008-2009

INTRODUCTION

En vertu de l'Entente Canada-Manitoba sur le marché du travail (EMT), le Canada et le Manitoba s'entendent sur le fait qu'il est important de communiquer aux Manitobains et aux Manitobaines les résultats des programmes qui ont été menés à bien.¹ Le présent rapport fournit un résumé des résultats des programmes financés dans le cadre de l'EMT pour la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009, comme il est indiqué dans le Plan annuel EMT établi par le Manitoba pour 2008-2009.

CONTEXTE

Signée le 11 avril 2008, l'EMT est une entente de six ans entre le Canada et le Manitoba destinée à favoriser la création d'une main-d'œuvre très instruite, qualifiée et flexible. En vertu de l'Entente, le Canada effectue chaque année de nouveaux investissements au Manitoba, pendant la période allant du 11 avril 2008 au 31 mars 2014. Ces nouveaux investissements s'ajoutent aux ententes existantes, notamment l'Entente sur le développement du marché du travail (EDMT), et permettent au Manitoba d'accroître ses efforts pour appuyer le développement du marché du travail.

C'est le ministère de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce du Manitoba (CFCM) qui gère l'EMT au nom de la province. La mise en oeuvre et la prestation des programmes de l'EMT sont assurées par divers ministères provinciaux et tiers fournisseurs de services, notamment des membres de l'industrie et des organisations communautaires, grâce aux réseaux et processus existants concernant les programmes relatifs au marché du travail.

Le Manitoba a élaboré un plan pluriannuel afin d'orienter la mise en oeuvre de l'EMT, plan qui fait état des priorités, des objectifs et des investissements du Manitoba, dans leurs grandes lignes, pour la durée de l'Entente. Le plan explique également le contexte nécessaire à l'élaboration des plans annuels du Manitoba, qui décrivent les activités et les dépenses prévues pour chaque exercice. Le Plan annuel EMT établi par le Manitoba pour 2008-2009 a été dressé en consultation avec divers intervenants du marché du travail, notamment des ministères provinciaux, des entreprises, l'industrie, ainsi que des syndicats et des organisations communautaires. Il a également été conçu dans le contexte plus large de la stratégie provinciale de développement du marché du travail, en tenant compte des priorités du gouvernement provincial, de la conjoncture économique et des programmes actuels portant sur le marché du travail.

¹ Il est possible de consulter le texte de l'Entente Canada-Manitoba sur le marché du travail dans le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) et le Plan annuel EMT du Manitoba dans le site Web du gouvernement du Manitoba.

CONTEXTE DU MARCHÉ DU TRAVAIL EN 2008-2009

Quand le Manitoba a préparé son Plan annuel EMT pour 2008-2009, la province avait connu des années de croissance économique constante et de faible taux de chômage. En plus de l'évolution démographique d'une population vieillissante et de la concurrence accrue en matière de main-d'œuvre, à cause de l'accroissement de l'activité économique dans tout l'ouest du Canada, ces facteurs se sont traduits par une pénurie de main-d'œuvre et une pénurie de compétences qui représentent les principaux obstacles de la province en ce qui concerne le marché du travail. Parmi les autres obstacles mentionnés dans le Plan annuel EMT établi par le Manitoba pour 2008-2009, citons les suivants :

- Attirer et garder des travailleurs qualifiés dans les collectivités du Nord et les collectivités éloignées;
- Augmenter la capacité des collectivités en matière de formation;
- Appuyer le maintien en poste des travailleurs âgés et le transfert de connaissances des anciens aux nouveaux employés;
- Améliorer le taux de réussite des Autochtones du Manitoba sur le marché du travail;
- Intégrer efficacement les nouveaux arrivants sur le marché du travail;
- Maximiser la participation des groupes sous-représentés et sous-utilisés sur le marché du travail en améliorant l'accès aux services et en augmentant les niveaux de compétence.

La crise financière mondiale d'octobre 2008 et le ralentissement économique qu'elle a entraîné, qui ont plongé le Canada, les Etats-Unis et d'autres pays dans une période de récession, ont créé des obstacles à plus court terme pour le marché du travail du Manitoba. Dans une certaine mesure, la diversité économique du Manitoba a empêché la province de subir de plein fouet les effets du ralentissement et on s'attend à ce qu'elle permette à la province d'enregistrer une performance au moins égale à la moyenne nationale en 2009 et 2010.

- Le PIB du Manitoba a augmenté de 2,4 % en 2008, bien au-dessus du taux de croissance de 0,4 % du Canada.
- Le taux de chômage provincial est resté relativement bas et le taux d'emploi n'a pas baissé autant que lors des deux récessions précédentes (au début des années 1980 et au début des années 1990).
- Même si le taux de chômage (corrige des fluctuations saisonnières) atteignait 5,1 % au Manitoba en mars 2009, comparé à 4,3 % en mars 2008, le taux moyen a été de 4,3 % pendant l'exercice 2008-2009 et il est resté parmi les moins élevés au Canada.

Toutefois, le Manitoba n'a pas été totalement épargné par le ralentissement économique. Au Manitoba, le taux de chômage a augmenté entre avril 2008 et mars 2009 pour passer de 24 300 à 32 300 sans-emploi (corrige des fluctuations saisonnières). Certaines industries (p. ex. le secteur minier, le secteur forestier et le secteur de la fabrication) et certaines régions (p. ex. le Nord) de la province ont été particulièrement touchées par le ralentissement. Ainsi, la baisse des prix des denrées a eu des répercussions sur la rentabilité des entreprises des secteurs minier et forestier dans les régions rurales et du nord du Manitoba. Dans les secteurs de la fabrication et des services, les entreprises de Winnipeg et d'autres localités ont également été touchées, car la demande de produits et de services a chuté à l'échelle nationale et internationale.

En conséquence, à la fin de l'exercice 2008-2009, certaines entreprises du Manitoba ont connu des mises à pied liées au ralentissement économique du fait que les principales industries ont freiné leur production et diminué leurs activités. Simultanément, le marché du travail est resté assez serré dans certains secteurs (p. ex celui de la construction) et dans certaines régions, et même si la demande de travailleurs qualifiés a globalement diminué dans la province, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée est demeurée un problème.

La stratégie globale de développement du marché du travail au Manitoba, qui est à la base du plan pluriannuel et du plan de 2008-2009, porte sur le long terme mais prévoit des dispositions pour permettre de gérer les difficultés à plus court terme, comme l'actuel ralentissement économique. Le Manitoba était en mesure de répondre aux nouveaux besoins tout en continuant à concentrer ses investissements de 2008-2009 sur les domaines prioritaires et activités énoncés dans son Plan annuel. Les investissements et les programmes prévus pour contrecarrer le ralentissement ainsi que les fonds supplémentaires provenant du fédéral et d'une durée limitée qui ont été annoncés dans le Budget de 2009 sont énoncés dans le Plan annuel EMT établi par le Manitoba pour 2009-2010.

RÉSULTATS DE PERFORMANCE

L'exercice 2008-2009 a correspondu à la première année de mise en oeuvre de l'EMT. En plus d'élaborer et de mettre en oeuvre de nouveaux programmes à l'intention des individus, des collectivités et des employeurs, le Manitoba a amélioré ses systèmes et processus administratifs et de collecte de données, de façon à respecter les obligations prévues par l'entente en matière de reddition de comptes.

En 2008-2009, la contribution du Canada au Manitoba en vertu de l'EMT s'est élevée à 17 993 000 \$. Au cours de ce même exercice, les dépenses totales du Manitoba relatives aux programmes de l'EMT ont atteint 9 805 539 \$. Ces dépenses ont permis à 3 230 personnes admissibles de participer aux programmes portant sur le marché du travail grâce à des aides directes et à des projets entièrement financés ou partiellement améliorés dans le cadre de l'EMT. Selon les premiers résultats, la majorité de ces personnes ont tiré profit des services offerts, ce qui s'est traduit ainsi :

- Les personnes sont mieux en mesure de profiter d'occasions d'emploi et de formation supplémentaire;
- Les employeurs investissent dans l'évaluation et le perfectionnement des compétences sur les lieux de travail;
- Les collectivités ont une capacité accrue à planifier et à développer le marché du travail local.

Le solde des fonds affectés au Manitoba en 2008-2009 dans le cadre de l'EMT reste au Manitoba et va servir à appuyer les programmes courants relatifs au marché du travail et destinés aux personnes admissibles. Les éléments d'information suivants mettent en lumière certaines des activités principales qui ont été financées en 2008-2009 dans le contexte de l'EMT.

Domaine prioritaire n° 1 : Perfectionnement des compétences

- Un soutien financier direct a aidé les personnes admissibles, notamment les Manitobains à faible revenu et les bénéficiaires de l'Aide à l'emploi et au revenu, à payer les coûts de

participation aux programmes de formation liée au marché du travail qui visent à perfectionner leurs compétences.

- Des personnes ont pu participer à toute une gamme de programmes de formation professionnelle. Les secteurs soutenus connaissant une forte demande étaient notamment les suivants : soins de santé (aides-infirmières et aides soignantes), construction (menuisiers et conducteurs d'équipement lourd), transport (chauffeurs de camions), éducation (éducateurs de la petite enfance, auxiliaires d'enseignement), et administration de bureau et administration des affaires.
- De plus, des personnes ont bénéficié d'une formation en ALA et en rattrapage scolaire pour pouvoir tirer profit d'occasions de formation supplémentaire et(ou) d'occasions d'emploi.

Domaine prioritaire n° 2 : Capacité des employeurs par rapport aux ressources humaines

- Des subventions salariales ont aidé les employeurs à offrir une formation en milieu de travail aux nouvelles recrues.
- Les employeurs du Manitoba ont bénéficié d'un soutien grâce à la mise en place de services d'évaluation des compétences essentielles et de services de formation destinés aux travailleurs en poste et aux nouveaux employés, notamment les membres de groupes sous-représentés, les apprentis et les personnes admissibles aux examens de qualification professionnelle, à Winnipeg et dans les régions rurales et du nord du Manitoba.
- Les fonds ont contribué au perfectionnement des compétences des travailleurs en poste au sein de l'industrie, grâce à des programmes de formation en compétences essentielles, à des programmes de formation en nouvelles technologies et à des expériences pratiques de travail.

Domaine prioritaire n° 3 : Capacité des collectivités

- Les fonds ont appuyé l'élaboration et la prestation d'un ensemble de programmes communautaires d'évaluation et de formation à l'intention des personnes sans emploi, des personnes qui ne touchent pas l'AE et des travailleurs peu spécialisés du nord du Manitoba.
- Les fonds ont appuyé la mise en oeuvre de projets visant à former et à superviser des Manitobains à faible revenu, et à leur offrir des occasions de formation en cours d'emploi, notamment les personnes sans emploi qui ne sont pas admissibles à l'AE ni à l'Aide provinciale à l'emploi et au revenu.
- Les fonds ont appuyé la prestation de programmes d'exploration de carrière, combinant des séances en classe et des expériences de travail pour permettre aux participants de se donner des objectifs d'emploi, d'acquérir des compétences relatives à la recherche et au maintien d'emploi, et d'obtenir une attestation de formation à court terme (p. ex. secourisme).

Domaine prioritaire n° 4 : Main-d'oeuvre disponible

- Les fonds ont permis d'appuyer, à la fois directement et indirectement par l'intermédiaire de tiers fournisseurs de services, des activités comme l'évaluation de l'aptitude à l'emploi, le

counselling en matière d'emploi et de carrière, la préparation de plans d'emploi et de formation, et la recherche d'emploi.

- Les fonds ont permis d'appuyer des activités axées sur des projets et destinées à aider les clients de l'Aide à l'emploi et au revenu, les personnes handicapées et les membres d'autres groupes sous-représentés, à participer à des programmes de préparation à l'emploi et de réintégration au marché du travail.
- Les fonds ont aidé à la prestation de programmes de formation en informatique et en alphabétisation à l'intention des personnes sur le point de sortir d'établissements correctionnels du Manitoba et désireuses d'améliorer leurs compétences et leur aptitude à l'emploi.

Domaine prioritaire n° 5 : Utilisation des compétences

- Les fonds ont aidé à l'élaboration et à la prestation d'ateliers pour personnes autochtones portant sur la préparation d'un portfolio. Ces ateliers ont traité les compétences essentielles, la reconnaissance des acquis et l'élaboration d'un portfolio, et ils ont permis aux participants de créer des portfolios destinés à les aider à atteindre leurs objectifs de carrière.
- Les fonds ont permis d'appuyer la stratégie du Manitoba à l'égard des immigrants en finançant des projets qui aident ces personnes à obtenir un emploi dans leur domaine de spécialisation grâce à des expériences de travail.